

TRIBUNE



PB-PP | B-00802
BELGIE(N) - BELGIQUE

DÉCEMBRE
2017

Admi ALR - PARA - BRU

CGSP

FGTB Services Publics

73^e année - n°111 - décembre 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles

RICHESSES : CRIANTES INÉGALITÉS

Dossier :
Inégalités criantes, égalité
en souffrance ! P. 4-5



ÉDITO
De la Démocratie
P. 3



PENSIONS
Pénibilité :
un dossier...
pénible
P. 6



Admi
Le dernier tour
avant le sprint final
P. 9



IRB

In memoriam

Camarade Philippe Packeu



Né le 25 décembre 1937 à Ixelles et décédé le 13 octobre 2017 à Sint-Pieters-Leeuw.

Son engagement militant l'a notamment conduit à exercer plusieurs mandats syndicaux :

- Secrétaire régional intersectoriel du secteur Onderwijs ACOD BHV,
- Président intersectoriel de la CGSP-ACOD BHV,
- Membre du Bureau exécutif national de la CGSP-ACOD,
- Membre du Bureau exécutif de la FGTB-ABVV.

Nos pensées fraternelles l'accompagnent.



DANS NOS RÉGIONALES

IRB

Soirée-débat syndical

Femmes et Hommes de l'ombre dans les CPAS

Quelle implication pour les conseillers communaux face à la détresse des sans-abris ?

14 décembre de 19h à 22h

CGSP- rue du Congrès, 17 - 1000 Bruxelles (Salle A)

Avec la participation de

- Jean Peeters - Front Commun des SDF
- José Paredes - Union Bruxelloise des SDF
- Thomas Lemaigre - Revue Nouvelle

De la **Démocratie**

Monsieur Bacquelaine,
Monsieur le Ministre,

Le 10 octobre - hasard du calendrier le jour de notre grève dans les services publics - vous faisiez paraître une carte blanche osant une comparaison entre les différentes organisations syndicales.

À la lecture de celle-ci, nous pourrions, simplement, vous conseiller de ne pas trop vous hasarder sur les chemins de l'analyse politique. Mais ce serait un peu court, et le souci démocratique qui semble, par moments, vous animer mérite mieux que ce conseil.

Nous comprenons fort bien qu'un homme de votre famille politique fasse le choix de s'attaquer aux services publics, au statut du fonctionnaire, à la protection sociale, au droit du travail et aux organisations syndicales. Vous avez choisi votre camp, comme nous avons choisi le nôtre !

En revanche, l'utilisation d'amalgames douteux, de généralisations hâtives et de contre-vérités ne sont pas en votre honneur.

Car vous savez que la CGSP a tenté de négocier là où le Gouvernement, dont vous faites partie, ne voulait que consulter les organisations syndicales. Vous savez qu'après avoir laissé traîner en longueur le dossier de la pénibilité, vous voulez maintenant en finir dans les plus brefs délais.

Tout cela, vous le savez fort bien !

Mais revenons au point central de votre argumentation : la Démocratie !

Monsieur le Ministre, c'est se donner bonne conscience à moindre frais que de confondre, comme vous le faites, démocratie libérale et libéralisme, et il est regrettable de voir un homme tel que vous commettre une telle erreur.

Car le libre marché n'aime pas la démocratie, bien au contraire. La lecture des « grands » accords commerciaux mondiaux qui donnent la capacité aux multinationales d'attaquer les États qui, démocratiquement, ont fait le choix de prendre des mesures pour protéger l'environnement, la santé publique ou les travailleurs, le prouve à suffisance.

La Démocratie, c'est l'émergence et le respect de la contradiction, de la contestation.

La Démocratie, c'est la constatation de l'opposition de points de vue et la tentative, fragile, de travailler au dépassement de celle-ci. Bref, la Démocratie, la vraie, se juge à sa capacité de considérer l'opposition, fut-elle menée lors d'une manifestation ou d'une grève, non pas comme un péril mais comme une source de progrès.

Alors oui, nos actions peuvent être une menace pour vos choix politiques, peut-être même pour votre place de ministre. Mais jamais elles ne mettront en péril la Démocratie car elles sont, par la voix des dizaines de milliers de femmes et d'hommes qui les portent, une expression vivace de cette démocratie.

Une expression qui au fil des décennies a permis, grâce au courage et à la volonté, de nombreuses et significatives conquêtes sociales aujourd'hui menacées par votre gouvernement.

Votre crainte, c'est que certains fassent la preuve qu'il existe dans ce pays une opposition à vos politiques. Voilà pourquoi vous tentez de discréditer nos actions.

Pour finir, nous aurions aimé que votre exigence démocratique trouve à s'exprimer face aux méthodes et aux agissements du Secrétaire d'État à l'asile et aux migrations. Votre silence en la matière en dit plus long sur votre conception de la Démocratie que vos dissertations sur le sujet !

Démocratiquement,

Laurent Pirnay
Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP

Patrick Lebrun
Secrétaire général de l'IRW-CGSP

Inégalités criantes, égalité en souffrance !

Le dernier rapport d'Oxfam¹ nous avertit qu'aujourd'hui 8 hommes (huit hommes !) possèdent autant que la moitié de la population mondiale. En Belgique aussi, l'extrême pauvreté d'une part et l'arrogante richesse d'autre part augmentent. Alors que les bons constats sont dressés, pourquoi les inégalités persistent-elles ?

Le rapport d'Oxfam montre que nos économies, à l'échelle mondiale, concentrent les richesses dans les mains de quelques fortunés au détriment des couches les plus défavorisées de la société, et majoritairement les femmes. Ainsi qu'Oxfam le décrit, les plus fortunés accumulent les richesses à un tel rythme que le premier « super-millionnaire » du monde verra son patrimoine dépasser le milliard de milliards de dollars dans 25 ans à peine. Pour mettre ce chiffre en perspective, il faudrait déboursier un million de dollars par jour pendant 2 738 ans pour dépenser 1 000 milliards de dollars ! Oxfam dresse ainsi le constat que les grandes entreprises et les plus fortunés alimentent la crise des inégalités en augmentant leurs revenus (et en diminuant les salaires des travailleurs), en éludant l'impôt et en utilisant leur pouvoir pour influencer des politiques qui leur sont favorables.

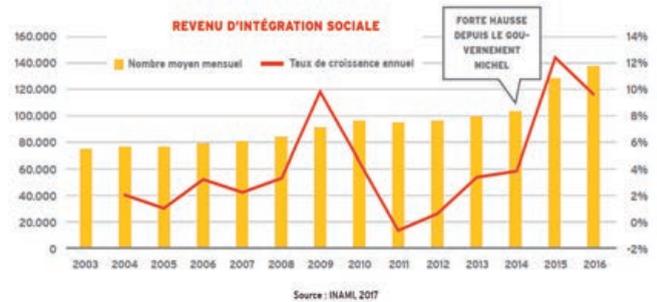
Des revenus décents, des richesses insolentes

Les 10 % de Belges les plus riches détiennent environ 44 % de toutes les richesses. Le top 1 % des plus riches détient plus que les 50 % des Belges qui sont à l'autre extrême de la répartition des richesses.

Le paysage salarial en Belgique est très écartelé. Celui qui gagne moins que 2 324 euros bruts se retrouve dans les 10 % des salaires les plus bas. Celui qui gagne plus que 5 421 euros bruts se trouve dans la tranche des 10 % les mieux payés. Depuis juin 2016, le revenu minimum mensuel moyen garanti s'élève en brut à 1 531 €. C'est totalement insuffisant pour garantir une sécurité d'existence.

Une part croissante de la population active peu qualifiée, des personnes âgées, des familles monoparentales, des jeunes possède un revenu inférieur au seuil de pauvreté².

Alors que notre Constitution assure à chacun le droit de vivre en dignité, l'évolution sans cesse grandissante des inégalités témoigne de l'hypocrisie d'un système qui préfère donner un chèque ridicule à une opération caritative que renforcer la protection sociale dont il est pourtant responsable.



Le nombre de personnes au RIS a augmenté de 40 000 unités. Du jamais vu !

Les riches s'enrichissent !

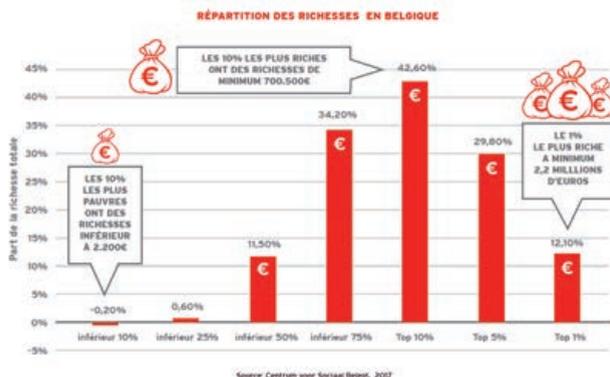
Les inégalités s'accroissent dans de nombreux domaines, en particulier en ce qui concerne les revenus. Depuis le milieu des années 1990, sous le coup de la financiarisation de l'économie, les plus riches ont recommencé à s'enrichir bien plus vite que les autres.

Ainsi que le décrit un article récent de *Financité*³, en Belgique, « entre 1982 et 2009, les dividendes sont passés de 4 à 13 % par rapport à la masse salariale. Les entreprises du Bel 20 distribuent actuellement plus de dividendes qu'elles ne font de bénéfices. Cette redistribution s'est réalisée au détriment des salariés et des investissements. »

À l'évidence, les classes les plus riches n'ont pas joué le jeu de la redistribution. Elles ont cessé d'y être contraintes lorsque les politiques libérales ont été mises en œuvre : explosion des salaires des hauts dirigeants, absence d'impôt sur la fortune, les dividendes, les plus-values, détaxation du patrimoine, dégressivité de l'impôt des personnes physiques, baisse de l'impôt des sociétés, exonération des cotisations sociales et, concomitamment, flexibilisation accrue du travail et baisse généralisée des salaires.

Comme si cela ne suffisait pas, l'absence de contrôle et une politique volontairement laxiste ont clairement favorisé l'évasion et la fraude fiscales. La FGTB a pu calculer⁴ qu'en Belgique, chaque année, la fraude représente plus de 20 milliards d'euros qui disparaissent dans les comptes offshore des paradis fiscaux. Plus de 2 000 milliards à l'échelle européenne... L'évasion fiscale a quant à elle coûté plus de... 221 milliards d'euros, selon les statistiques du SPF Finances⁵ !

On a tenté de nous faire croire que la richesse des riches ruissellerait dans toute l'économie via leur consommation et leurs investissements. Rien de tel bien sûr ! Les chiffres du FMI établissent que l'investissement en zone euro a chuté de 24 % en 2007 à 19,9 % du PIB en 2016. Cet argent est allé nourrir confortablement la spéculation financière...



Source : Baromètre de la FGTB 2017 p. 12

Les pauvres s'appauvrissent

Les inégalités sont plus fortes aujourd'hui car un autre phénomène s'est amorcé suite à la crise de 2008 : l'appauvrissement des plus pauvres.

TAUX DE PAUVRETÉ DE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION



TAUX DE PAUVRETÉ DES FAMILLES MONOPARENTALES



TAUX DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES AVEC ENFANTS ET SANS TRAVAUX



Source : Baromètre de la FGTB 2017 p. 16

En effet, comment ne pas constater la difficulté de trouver un emploi ou le nombre croissant de SDF dans la rue ? La lente diminution du niveau de vie des 10 % les moins favorisés constitue un retournement historique, un marqueur de notre histoire sociale.

La précarisation massive de l'emploi, la dégradation des conditions de travail, l'accroissement des inégalités sociales traduisent mieux que tout discours l'importance du changement de société qui est en train de se produire. Ce choc nourrit le ressentiment à l'égard des « profiteurs » ! Le système se défend en ciblant aujourd'hui comme *profiteurs* moins les spéculateurs et les fraudeurs fiscaux que les chômeurs, les migrants ou les allocataires sociaux, tous affublés du signe de l'infamie de « l'assisté⁶ ».

Les diverses mesures prises ces dernières années ont affaibli notre système de protection sociale. Le contrat social a été rompu et les conséquences néfastes des politiques de droite deviennent de plus en plus claires.

En réalité, 90 % des indemnités qui existent en Belgique sont inférieures au seuil de pauvreté, alors que les besoins sont grandissants ! La politique menée par l'actuel gouvernement ne fait que créer des pauvres supplémentaires. Depuis que le gouvernement Michel est au pouvoir, le nombre de personnes au revenu d'intégration sociale (RIS) a augmenté de 40 000 unités⁷.

Des réponses concrètes maintenant !

Apporter des réponses concrètes aux besoins de la population doit s'accompagner d'une réflexion sur les mécanismes de reproduction des inégalités. Il est à présent avéré que la compétition et sa spirale infernale vers le bas nous conduisent à notre perte à tous. Choisissons la solidarité, c'est-à-dire l'égalité en action, et faisons porter l'ensemble des besoins sur la capacité contributive de chacun. Cela impose de réfléchir aux transformations de fond à apporter à notre modèle pour l'améliorer, de l'école au monde professionnel, en passant par la fiscalité, la santé, le logement, etc. Tout cela est une question de choix politiques.

Parmi ceux-ci, nous nous battons pour une meilleure redistribution des richesses. Et les outils de cette redistribution sont au cœur du modèle social que nous défendons : la négociation collective, la fiscalité fortement progressive, la protection sociale et les services publics

Les services publics sont en effet des outils de la redistribution des richesses et ce faisant, chacun, quel que soit son statut social ou ses revenus, peut trouver le moyen de répondre à des besoins vitaux et à des nécessités de premier ordre. Les services publics sont le patrimoine social universel de l'humanité !

1. OXFAM, Une économie au service des 99 %, <https://www.oxfam.org>
2. Selon l'Institut wallon de statistiques, environ un sixième de la population wallonne vit dans un ménage ne disposant pas d'un revenu de 1 115 € net par mois pour un isolé ou de 2 341 € pour un ménage composé de 2 adultes et de 2 enfants de moins de 14 ans. Voir <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete/>
3. Julien Collinet, Pourquoi les riches ont-ils gagné ? L'inégalité des chances, Financité magazine, n°47, septembre 2017.
4. Étude réalisée en juin 2010 par le Dulbea de l'ULB : <http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>
5. <http://www.lesoir.be/109141/article/2017-08-14/en-2016-221-milliards-se-sont-envoles-de-belgique-vers-des-paradis-fiscaux>
6. Pour les personnes qui ne sont pas ou plus sur le marché du travail, les revenus de remplacement assurent une sécurité d'existence. Selon les politiques de droite, ces revenus de remplacement sont trop élevés et n'inciteraient pas à travailler. C'est une aberration. En effet, près de 4 chômeurs sur 10 vivent avec moins de 1 000 € par mois.
7. Syndicats FGTB n°16, octobre 2017.

Pénibilité : un dossier... pénible

Après une longue période d'hibernation, la Commission spéciale du secteur public s'est à nouveau réunie, fin septembre 2017, pour poursuivre ses travaux. Près d'un an après avoir défini les critères de pénibilité, après des mois de silence, le Ministre entend maintenant mettre les bouchées doubles pour terminer ce dossier dans les plus brefs délais.

La CGSP continue à affirmer que les agents du service public méritent mieux qu'un traitement à la va-vite sur un sujet aussi important et cela d'autant plus que le ministre est incapable de nous présenter des simulations nous permettant de juger sur pièces des effets de sa réforme.

Pour nous qui connaissons les réalités de terrain, cette réforme est, à bien des égards, extrêmement dangereuse tant pour les futurs pensionnés que pour l'ensemble de notre système de protection sociale.

Ainsi, nous ne pouvons accepter que la pénibilité ne soit reconnue à un agent qu'après avoir presté 5 ans de fonctions pénibles. Les contraintes physiques, émotionnelles, d'horaire (...) ont, dès le début, des conséquences importantes sur la vie des agents. Elles doivent dès lors être prises en compte dès le début.

Le système proposé par le Ministre entend remplacer le régime des tantièmes préférentiels par des coefficients de pénibilité (1,05 – 1,10 et 1,15). Ainsi, à titre d'exemple, 5 années de fonction pénible avec un critère de 1,1 correspondront à 5 années et demi de service **pour le calcul de l'ouverture du droit à la pension.**

Or, les tantièmes interviennent **tant** dans le calcul de l'âge de départ à la retraite que dans le calcul du montant de celle-ci. Les coefficients de pénibilité que veut introduire le ministre ne serviront plus que pour déterminer l'âge à partir duquel l'agent peut partir à la pension. En d'autres termes, si l'exercice d'une fonction pénible (pendant au moins 5 ans) permettra à l'agent de partir (un peu) plus tôt, elle ne lui garantira plus qu'il puisse partir avec une pension complète ! Inacceptable pour la CGSP.

En outre, ces coefficients ne s'appliqueraient plus qu'à la carrière **effective** et donc plus aux périodes assimilées (exception faite des congés légaux). Passent donc à la trappe les périodes de protection de la maternité, de congé parental, d'accident du travail... Il s'agit d'un précédent extrêmement dangereux qui ouvre la porte à la fin des périodes assimilées !



Ajoutons à cela qu'aucune mesure n'est prévue pour ceux qui, dans le nouveau système, devront travailler au minimum jusqu'à 60 ans alors qu'ils pouvaient partir en pension, dans le système précédent, avant 60 ans avec une pension complète (exemples : Cheminots, militaires, etc.).

Enfin, le système du Ministre Bacquelaine ne prévoit rien pour les agents contractuels. Or, une fonction est pénible ou elle ne l'est pas. Peu importe le lien juridique qui unit le travailleur à son administration ou son entreprise.

Après la pension mixte qui diminue grandement le montant de pension des travailleurs ayant commencé à travailler dans le service public comme contractuel avant

d'être nommé, et avant la suppression de la pension pour incapacité qui précarisera un nombre encore plus important de pensionnés, le Gouvernement entend faire des économies sur la pénibilité. La CGSP n'a pas marqué son accord sur cette proposition et demande au Ministre de revoir sa copie en profondeur car sa proposition est en l'état inacceptable !

Plus que jamais, il faut rester mobilisés !





30^e Congrès de l'ISP

Le 30^e Congrès de l'Internationale des services publics s'est tenu à Genève du 30 octobre au 3 novembre 2017, célébrant par la même occasion sa 110^e année d'existence et de lutte sans relâche pour la défense des travailleurs des services publics.

L'Internationale des services publics rassemble plus de 20 millions de travailleurs/euses, représentés par plus de 700 syndicats dans 154 pays et territoires. Cette Fédération se consacre à la promotion des services publics de qualité partout dans le monde, et ses membres, dont deux tiers sont des femmes, travaillent dans les services sociaux, la santé, les services municipaux et de la communauté, l'administration centrale et les services de distribution tels que l'eau et l'électricité.

Sa secrétaire générale, Rosa Pavanelli, occupe admirablement ce poste depuis 2012 et a contribué, après des années plus houleuses ayant précédé le dernier congrès de Durban, à redonner à l'ISP une présence d'action d'ampleur internationale et un poids incontestable dans le combat pour des services publics de qualité et le respect des droits des travailleurs. Elle a été réélue à l'unanimité pour un mandat de 5 ans à l'occasion de ce congrès.

Son président, Dave Prentis, est également secrétaire général du syndicat britannique du secteur public UNISON.

Le Congrès fut l'occasion de très nombreux et riches débats, de discussions

enthousiastes et constructives autour du programme d'action 2018-2021 soumis par le Bureau exécutif et des quelques 55 résolutions proposées par les syndicats affiliés à la Fédération.

Le rapport d'activités 2013-2017, présenté par Rosa Pavanelli, retrace les grandes avancées de l'ISP sur ces 5 dernières années dans les 4 grands domaines que le Comité exécutif de l'organisation s'était fixés comme challenges prioritaires en 2013, dans un document intitulé « *Working for Alternatives* » :

- la lutte contre la privatisation,
- le renforcement des droits syndicaux,
- l'influence sur les décisions politiques mondiale,
- la syndicalisation et la croissance syndicale.

Quelques exemples de victoires syndicales obtenues grâce à l'action de l'ISP sur le terrain ou au sein des instances internationales ont étayé ce rapport qui brossait l'ensemble des thématiques sur lesquelles est active l'organisation dans les 5 continents, et pour lesquelles l'ISP s'est remarquablement imposée sur la scène sociale et syndicale mondiale grâce à des campagnes de grande ampleur : l'égalité de genre, la lutte contre les discriminations de tout type, la lutte contre la privatisation et contre les politiques d'austérité, les accords de commerce internationaux et régionaux, la justice fiscale, la défense des droits syndicaux tels que le droit de grève et de négociation collective, l'allègement de la dette, la protection des lanceurs d'alerte, le respect de la dignité et la lutte contre les violences faites aux femmes...

Les thèmes de discussions, tout au long du congrès, portaient sur des sujets brûlants pour les défenseurs des services publics, tels que le droit à la santé, l'avenir e l'administration publique et du travail dans la fonction publique, l'urbanisation durable, le développement inclusif, les accords de commerce internationaux, l'infrastructure à l'ère de l'austérité, l'accès à l'art et à la culture pour tou(te)s.

Une manifestation a également ponctué ce congrès, organisée devant le siège des Nations unies pour défendre les droits syndicaux des travailleurs de cette organisation, qui bien que cela paraisse impensable dans une telle demeure, sont malheureusement très souvent bafoués.

Ce congrès a constitué l'occasion de rendre visibles des centaines de messages de solidarité destinés aux travailleurs des services publics du monde entier, qui trop souvent encore sont au premier rang des attaques du capital contre les droits syndicaux, les droits fondamentaux et l'accès pour tou(te)s aux biens communs.

Vous trouverez des rapports plus détaillés et des comptes-rendus des discussions sur le site de l'IRW CGSP : <https://www.irwcgsp.be/>

L'ensemble des documents relatifs à ce Congrès sont par ailleurs disponibles sur <http://congress.world-psi.org/fr/>



À Bruxelles le dialogue social **existe encore**

Quasi inexistant avec le gouvernement fédéral et trop souvent déclaré « en panne » au niveau des entités fédérées et locales, le dialogue social existe encore en Région de Bruxelles capitale. Pour preuve, des avancées significatives ont été obtenues au sein du secteur XV, qui sont autant de motifs de satisfaction que de raisons de maintenir et d'intensifier l'intervention syndicale.

Pour rappel, en Belgique, le dialogue social dans la fonction publique s'organise en comités de concertation entre représentants de l'autorité, c'est-à-dire de l'employeur public, et les représentants des organisations syndicales reconnues. Le Comité A est commun à l'ensemble des services publics ; le Comité B est compétent pour les services publics fédéraux, communautaires et régionaux ; le Comité C, quant à lui, concerne les Pouvoirs provinciaux et locaux. Ces comités se déclinent eux-mêmes en comités de secteurs correspondant aux différents domaines et entités. Parmi ceux-ci, le secteur XV est celui où se concerte et se négocie ce qui concerne le personnel des organismes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Après 28 années d'un développement croissant, le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale avait atteint une taille considérable pour un organisme unique avec des compétences multiples allant de l'emploi à la gestion de l'environnement, en passant par le port de Bruxelles. Dans le contexte de la 6^e réforme de l'État, la volonté politique du gouvernement actuel de restructurer l'administration régionale prend forme à la faveur d'un véritable dialogue social. Cela concerne et implique plusieurs secteurs de la CGSP-Bruxelles : les parastataux (Para-Bru) ; les Administrations locales et régionales (ALR) et les ministères (AMiO).

Vers une fonction publique morcelée, mais renforcée

Si cette réforme démembrer le ministère unique pour créer de nouvelles entités distinctes en fonction des compétences et domaines d'activités, elle crée par ailleurs de nouveaux organismes et intègre au passage dans la fonction publique des associations parapubliques qui exerçaient des missions publiques en leur attribuant des effectifs et des statuts corrects.

- Le Service public régional bruxellois (SPRB) Finances compte déjà 200 agents qui seront bientôt rejoints par 200 collègues transférés du fédéral dans le cadre de la 6^e réforme.
- Le SPRB Bruxelles urbanisme et patrimoine
- Bruxelles Fonction publique (BruFOP) qui s'occupera des

sélections pour l'administration en collaboration avec le Selor et la Centre de validation des compétences.

Deux OIP sont, en outre, créés :

- Perspectives, Bureau bruxellois pour la planification qui regroupe les services d'études du SPRB et le personnel de l'Agence pour le développement territorial ;
- Bruxelles prévention sécurité (BPS) qui est l'organisme chargé de mettre en place les politiques de prévention et de sécurité de la Région.

Enfin, en janvier 2018 sera mise en place l'Agence bruxelloise pour l'accompagnement de l'entreprise (ABE) qui rassemblera les personnels de Brussels Invest Export, d'Atrium et d'Impulse pour constituer un interlocuteur unique pour les entreprises.

Protocole d'accord sur le statut

La CGSP vient de signer un protocole d'accord à la suite de négociations plutôt satisfaisantes pour un nouveau statut où ses revendications ont été rencontrées : les délégués syndicaux pourront être présents lors des entretiens d'évaluation qui se dérouleront tous les deux ans ; la suppression du niveau E, désormais intégré au niveau D ; l'évolution de la carrière fonctionnelle à 6 et 15 ans ; l'augmentation du nombre de jours de circonstance ; la fin du paiement du salaire de décembre en janvier ; la réintroduction de la possibilité de pouvoir prolonger le stage ; un pouvoir décisionnel pour la chambre de recours.

Le moment est venu d'élaborer notre cahier de revendications et de s'assurer de la réalisation de cet accord. Car l'exécution d'un accord nécessite aussi un suivi syndical attentif, sous peine de voir certaines mesures tarder à se mettre en place.

En effet, s'il y a lieu de se féliciter qu'un véritable dialogue social existe avec l'actuel gouvernement bruxellois, il n'en reste pas moins que cette refonte de l'administration régionale engendre un stress pour bon nombre d'agents. La division en nouvelles structures autonomes nous invite à la vigilance quant aux approches managériales qui y seront mises en œuvre et à leur pérennité, au fil des législatures, dans le contexte d'un cadre budgétaire marqué par la pression austéritaire.

*Rudy Janssens
Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

www.cgspacod.brussels

Le dernier tour avant le sprint final

Nous voici presque à la veille de la fin de l'année et à l'aube de 2018, année des élections communales et provinciales suivies, en 2019, d'élections législatives.

Dès 2018, nos élus locaux arpenteront les rues de leurs villes et communes, passant d'activités citoyennes, culturelles, sportives, ludiques... à d'autres, et ce, afin de glaner les voix qui leur permettront de les (re)mettre en selles pour les six années qui suivent. Nos préoccupations locales seront au cœur des débats politiques et citoyens qui se focaliseront sur les besoins les plus proches des électeurs et qui sont fondamentaux à leurs besoins quotidiens.

Exit les grands débats pourtant tout aussi importants pour le modèle de société que nous souhaitons pour aujourd'hui, mais également pour les générations futures : démocratie, sécurité sociale, fiscalité, santé, sécurité, écologie, bien-être, vivre ensemble, etc.

Il est donc indispensable de tirer nos dernières « cartouches » face aux politiques développées en Région et au Fédéral car, dans peu de temps, le centre des discussions changera de focale. D'autant qu'avant le début des hostilités électorales, il y a fort à parier que tomberont les dernières mesures néfastes de nos gouvernements qui, manifestement, détestent la fonction publique et tout ce qu'elle représente face à leur vision libérale et associative de la société. Dernières mesures prises à la hâte avant de montrer patte blanche aux électeurs qu'ils considèrent soit pour des amnésiques, soit pour des irrémédiables stupides qui ne comprennent rien aux enjeux des mesures qu'ils votent.

Il est donc fondamental de garder la mobilisation qui a été engrangée depuis des mois et de lutter, encore et encore, contre les mesures qui seront très vite prises et qui toucheront nos conquies sociaux. Faut-il encore citer les projets en cours ? Tels que le détricotage du statut de la fonction publique, la réforme des pensions du secteur public, la refonte du financement de nombreux emplois publics par le système APE, la réduction du financement de nos institutions provinciales, parastatales, communales et para-locales (voire même la disparition pure et simple de certaines d'entre elles), ainsi que les atteintes au droit de grève par l'instauration d'un service minimum. Droit de grève, qui est le seul droit légalement reconnu par la législation belge, européenne et mondiale, et que d'aucuns souhaitent opposer au droit au travail qui n'est que pure fiction libérale.

Alors, contrairement à certains, nous allons rester mobiliser et en lutte dans cette dernière ligne droite avant le sprint final.

Bons combats et bonne fin d'année à toutes et tous et à bientôt dans la rue.

*Olivier Nyssen
Secrétaire général CGSP Admi*

Dès l'année prochaine, la parution de Tribune sera trimestrielle et Intersectorielle, elle regroupera l'ensemble des parutions de tous les secteurs de la CGSP. Nous vous invitons dès lors à vous inscrire sur la page FaceBook de la CGSP Admi. Par ce biais, en plus des informations du site Web, nous vous tiendrons fréquemment informés de nouvelles importantes, propres à notre secteur.

La guerre des pensions : l'ultime espoir !

Le Ministre Bacquelaine a été chargé, au nom du gouvernement fédéral, de réformer notre système de pensions. Ceci (à notre avis), non pas grâce à ses compétences en la matière, mais plutôt par le fait de son grand âge qui lui permet de ne pas craindre les prochaines sanctions électorales en mettant en place des mesures antisociales pour un grand nombre de travailleurs.

Dans les réformes qu'il propose, une des mesures phares de l'accord gouvernemental va toucher de nombreux affiliés, à savoir la pension mixte, c'est-à-dire la scission en deux d'une carrière administrative. Les années accomplies en tant que contractuel seront comptabilisées pour le calcul d'une pension du privé. Les années prestées en tant que statutaires permettront quant à elles de fixer une pension du secteur public.

Les textes définitifs ont été déposés à la chambre des représentants le 19 octobre dernier. Si personne ne s'y oppose, le texte risque d'être voté au parlement, majorité contre opposition, dans les jours qui viennent !

Vous l'aurez compris, la conséquence de cette proposition de loi sera la réduction importante des pensions dites du premier pilier pour les agents de la Fonction publique qui seront nommés après le 1^{er} décembre 2017 (dernière mouture du texte).

Le Ministre s'est amplement targué de soi-disant ramener une équité entre travailleurs par cette mesure. C'est faux ! La véritable équité aurait été de faire bénéficier l'ensemble des travailleurs des services publics d'une pension publique unique, qu'ils soient contractuels ou statutaires. Car pour la CGSP, il n'y a aucune différence entre les agents qui réalisent le même travail au quotidien, qu'ils soient contractuels, statutaires, hommes, femmes...

Il s'est aussi copieusement targué de vouloir améliorer le sort des contrac-

tuels en permettant la mise en place d'un second pilier de pension pour ceux-ci (entendez assurance groupe du privé). Il est vrai qu'il met en place un incitant pour les employeurs qui souhaitent faire bénéficier d'une pension complémentaire leurs travailleurs contractuels mais à concurrence de 50 % maximum et, surtout, à charge du fonds de pension solidarisé des pouvoirs locaux et provinciaux. C'est la vision de ce gouvernement sur la notion d'équité : on offre un second pilier aux contractuels qui dépendent des ministères fédéraux et on incite (ça ne veut pas dire qu'on finance) les employeurs responsabilisés de la fonction publique locale, c'est-à-dire 60 % des employeurs locaux du fonds de pension solidarisé. Mais quid des 40 % restant et de ceux qui ne cotisent pas au fonds de pension solidarisé et qui gèrent, eux-mêmes, leur propre fonds de pension ? Enfin quid des agents des organismes paratataux (fédéraux, communautaires ou régionaux) et des ministères des Communautés et Régions ? Belle solidarité !

Enfin, cerise sur le gâteau, pour les 60 % d'administrations qui pourraient voir diminuer leur cotisation de responsabilisation, il faut rappeler que le financement du fonds fermé doit rester à l'équilibre entre recettes et dépenses. Cela implique que le gain que certains pourront obtenir par cette réduction de cotisation doit automatiquement être financé au détriment des autres. À politiques inchangées, le calcul est simple : ce sont largement des administrations wallonnes et bruxelloises qui paieront le coût de cette mesure au profit surtout d'administrations flamandes dont la grande gagnante est la région d'Anvers.

La guerre des nerfs a donc débuté, car il nous faut informer nos employeurs politiques (qui par ailleurs sont aussi pour certains parlementaires fédéraux) que cette mesure est néfaste pour eux comme pour nous. Certains pouvoirs locaux vont devoir passer à la caisse, au

profit d'autres. Et il y a des risques de mettre à mal la gestion globale du fonds de pension solidarisé des pouvoirs locaux. Mais cela va surtout engendrer une iniquité plus grande entre travailleurs et c'est un atout supplémentaire pour ceux qui souhaitent voir disparaître le statut de la fonction publique.

Il est d'ailleurs incompréhensible que la CGSP ait été la seule organisation syndicale à déposer un protocole de désaccord contre ce projet de loi en Comité A.

Dès lors, nous vous invitons à interpeller vos employeurs et leur démontrer que cette mesure est inéquitable. S'ils veulent réduire leur cotisation de responsabilisation, ils doivent **augmenter la masse salariale** de leurs travailleurs statutaires actifs. **Ils ont donc d'autres alternatives**. Ils peuvent soit **nommer** du personnel contractuel. Ou encore, ils peuvent octroyer une **augmentation salariale** à l'ensemble de leurs travailleurs. Cette dernière mesure est bien plus solidaire car elle ne touche pas qu'une partie des travailleurs. Le coût de cette alternative est identique pour l'administration, pour, par exemple 2 % d'augmentation de tous les travailleurs plutôt que 4 % de pension complémentaire pour les seuls contractuels. Mais surtout l'impact sur la facture de responsabilisation sera encore plus favorable car c'est 100 % des moyens octroyés qui seront pris en compte dans le calcul et pas 50 %. De plus cela permettrait de consolider le fonds de pensions solidarisé des pouvoirs locaux et de pérenniser le statut. Enfin, cette mesure aurait un impact direct sur le portefeuille du personnel et pas hypothétiquement à la fin de leur carrière.

Le sprint final est donc lancé.

La guerre pour la survie de nos pensions publiques a commencé.

Que la force soit avec vous camarades.

Statutarisation en Région wallonne

Le gouvernement wallon enterre le 119 quater ! Mais pas la hache de guerre...

Depuis quelques années, les organisations syndicales représentatives de la Fonction publique wallonne travaillent à rendre au statut ses lettres de noblesse et permettre aux très nombreux contractuels - surtout dans les OIP - de devenir statutaires un jour.

Au fil des conventions sectorielles et des négociations, les syndicats - CGSP en tête - ont ainsi négocié des mécanismes qui permettent aux contractuels d'être nommés, à certaines conditions, sur le poste qu'ils occupent et ce, sans que ce poste soit déclaré vacant, donc sans risque qu'un statutaire ne puisse l'occuper.

Concrètement, ces dispositions successives se sont traduites par l'intégration d'un nouvel article dans le Code de la Fonction publique wallonne, le « célèbre » article 119 quater. Le succès des dispositions de l'article 119 quater n'est plus à démontrer. Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 30 septembre 2017, ce sont en effet **352 contractuels** qui ont été statutarisés sur le poste qu'ils occupent, dont 179 pour les OIP (données officielles fournies par le secrétariat général du SPW lors du GT Emploi du Comité de secteur XVI du 20 octobre 2017) !

Lors des négociations pour la convention sectorielle 2013-2016, nous avons

obtenu du Gouvernement wallon PS-cdH que l'article 119 quater soit élargi et que les conditions d'accès à l'emploi statutaire que cet article définit soient assouplies. Partant du constat que les contractuels ont été engagés par sélection comparative selon des procédures SELOR (une ou 2 épreuves écrites + jury avec classement) à l'exception des tests informatisés communément appelés « Screening SELOR », l'ancien gouvernement avait accepté que les contractuels en CDI puissent être statutarisés moyennant la réussite de cette seule épreuve informatisée.

L'accord de la convention sectorielle avait été traduit en projet d'Arrêté du Gouvernement wallon (AGW) et avait ensuite suivi son parcours légistique : 1^{re} lecture en GW, négociation en Comité de secteur XVI (avec protocole d'accord des 3 syndicats !), 2^e lecture en GW et enfin avis du Conseil d'État.

Tout semblait donc aller pour le mieux dans le meilleur des mondes lorsqu'un électricien amateur a eu l'idée de mettre un doigt dans la prise. La suite est connue : sous l'effet de la chaleur estivale, le cdH s'acoquine avec le MR à la Région.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que les organisations syndicales attendaient la rentrée et tout particulièrement le premier Comité de secteur XVI (le 6 septembre dernier) où la nouvelle Ministre de la Fonction publique devait

faire son entrée en scène. Comme elle n'attendait pas grand-chose de cette première rencontre, la CGSP n'a pas été déçue. La ministre Greoli s'est tout d'abord engagée à respecter les accords signés. Traduction pour les syndicats : c'est OK pour l'élargissement de l'article 119 quater du Code et les autres points de la convention sectorielle 2013-2016 (signée, rappelons-le, en septembre 2016 !).

Que nenni ! La langue de bois de la Ministre diffère sensiblement de la langue de Voltaire et son « *respect des accords signés* » se traduit 10 minutes plus tard par : « *Je m'engage à présenter les accords signés au prochain Gouvernement wallon* ». Traduction pour les non-initiés et la CGSP : avec le MR, tu le perds !

Les contorsions de gymnastes amateurs de la ministre et de la nouvelle présidente du Comité de secteur XVI pour tenter de justifier leur position démissionnaire ne convainquent personne : le cdH, réticent au statut, a trouvé un nouvel allié franchement hostile à la Fonction publique. La nouvelle Déclaration de politique régionale est d'ailleurs éclairante sur la question : volonté de mettre en place une carrière pour les contractuels et introduction de l'intérim en Région wallonne !

En bref, le nouveau gouvernement wallon a enterré le 119 quater. Mais pas la hache de guerre...

Le Congrès de l'ISP

Tous les 5 ans, l'Internationale des services publics (ISP) se réunit en congrès afin de renouveler les mandats au sein de cette instance internationale qui représente les travailleurs des services publics du monde

entier par la voix des organisations syndicales affiliées à l'ISP.

Le secteur fédéral Admi-ALR-LRB était bien entendu représenté lors du 30^e Congrès de l'ISP à Genève

du 30 octobre au 3 novembre 2017. La délégation était composée par les camarades Gilbert Lieben (Chef de délégation), Martine Ugolini (Présidente fédérale), Murielle Di Martinelli (Secrétaire fédérale de Bruxelles),

André Gilles (Secrétaire général wallon) et Willy Van Roten (Président de la région flamande). La délégation était également accompagnée par la camarade Alice Minette de l'IRW-CGSP, que nous remercions pour son aide précieuse à l'élaboration de ce texte.

Un congrès est aussi l'occasion de confronter les réalités des travailleurs du monde entier par le biais de panels d'échanges et de prendre des résolutions qui détermineront la politique syndicale de l'ISP pour la période statutaire à venir.

Vous trouverez ci-dessous quelques comptes rendus et résolutions sélectionnés parmi l'ensemble des textes et présentations proposés et qui concernent plus particulièrement notre secteur Admi.

1. RÉSOLUTION DES AFFILIÉS : Viabilité financière des Administrations locales et régionales (municipalités)

Le 30^e Congrès mondial de l'ISP, réuni à Genève, du 30 octobre au 3 novembre 2017,

RECONNAÎT que les Administrations locales et régionales (ALR) constituent un élément important de notre communauté. Elles fournissent les services dont nous, citoyen(ne)s, dépendons fortement : la gestion des déchets, l'entretien des voiries et la mise à disposition d'autres services pour la communauté.

Pour les administrations locales, la viabilité financière est un prérequis leur permettant de remplir leur mandat et de fournir des biens et des services de manière efficace et durable. Personne ne peut se permettre d'assister à la faille d'autres conseils municipaux en raison de difficultés financières.

Une hausse des dépenses des administrations locales ne doit pas en soi être considérée comme problématique, mais si le niveau actuel de demandes de services fournis par les administrations locales et régionales n'est pas

compensé par une augmentation des recettes, tout le monde y perdra.

La sensibilisation et le point de vue des citoyen(ne)s concernant la façon dont les services des administrations locales sont financés constituent un élément de réponse important. Les taxes publiques sont souvent utilisées pour engendrer des bénéfices privés, ce qui peut mener à un manque de transparence et d'équité et ainsi ébranler la confiance des citoyen(ne)s, de même que leur volonté de se conformer aux obligations fiscales.

Les Administrations locales et régionales y gagnent lorsqu'elles adoptent des mesures adéquates visant à rétablir le lien entre la demande de services qu'elles fournissent et les recettes utilisées pour répondre à cette demande. Une plus grande transparence et une meilleure responsabilisation aideront les citoyen(ne)s à comprendre le lien entre l'augmentation des services des administrations locales et l'argent nécessaire pour financer cette augmentation : leur confiance, leur satisfaction et leur volonté de la financer n'en seront que renforcées.

Il est important que les taxes et les charges soient prélevées selon les principes économiques en vigueur, et que les administrations fournissent à tout prix des preuves empiriques de leur capacité à rembourser leur dette.

DÉCIDE que

1. Les recettes fiscales des administrations locales doivent tout d'abord être utilisées pour financer les services qu'elles fournissent. Les recettes fiscales des administrations locales ne doivent pas être assimilées à un paiement pour un service.
2. Le niveau de subventions doit être justifié et clairement communiqué aux contribuables et aux utilisateurs/trices des services. Les montants subventionnés doivent apparaître sur les reçus ainsi que dans les lieux où les biens et les services subventionnés ont été fournis, afin que la communauté prenne davan-

tage conscience de la valeur réelle de ces services.

3. Il est nécessaire de dissuader les hautes sphères du gouvernement d'éliminer l'assiette fiscale des administrations locales.
4. La mise en place d'un plafonnement des taux doit être empêchée, dans la mesure où elle mine le lien entre les recettes et les dépenses et diminue l'efficacité ainsi que la viabilité financière. La régulation des taxes et des charges doit également être évaluée avec attention en fonction de la nature du service, car elle met à mal le lien entre les recettes et les dépenses.
5. Les aides financières ou les subventions doivent être allouées par une autorité nationale centrale sans intervention politique, et doivent être liées à une source prévisible et viable de revenus.

*Résolution proposée par l'Australian Municipal, Administrative, Clerical and Services Union (ASU), Australie.
Résolution adoptée à l'unanimité.*

2. PANEL SANTÉ : « Notre santé n'est pas à vendre : il y a un droit à la santé ! »

Depuis plus de cinquante ans, l'accès aux services de santé relève des droits de l'homme. Ce principe se reflète dans les constitutions de nombreux pays. En dépit d'améliorations significatives, notamment dans les pays industrialisés, nous sommes pourtant encore très loin de garantir le droit à la santé pour tous.

Bien que cette aspiration ne soit que rarement contestée, l'hégémonie rampante de la logique du marché compromet sa réalisation. Au prétexte que nous ne pourrions plus nous permettre d'investir davantage, les financements ont été réduits et une participation financière des usagers a été instaurée. Cette forme de marchandisation, ainsi que d'autres, creuse encore les inégalités en matière de santé. Chaque année, plus de 150 millions de personnes

basculent sous le seuil de pauvreté en raison de dépenses de santé non couvertes par l'assurance-maladie.

Les PPP (Partenariats Publics Privé) et les services privatisés détournent l'argent du système de santé pour remplir les coffres des entreprises. Les grandes sociétés du domaine de la santé et des assurances exercent des pressions sur les gouvernements tandis que les multinationales pharmaceutiques manipulent les règles du commerce international et de la propriété intellectuelle dans le but de protéger leurs bénéfices monopolistiques. La capacité à réagir aux crises est compromise, en particulier dans les systèmes de santé fragiles, à l'instar de l'Afrique touchée par Ebola.

Les recommandations de la Commission de haut niveau des Nations unies sur l'emploi et santé et la croissance économique (UN COMHEEG), en 2016, démontrent les bienfaits pour l'économie de l'investissement dans les soins de santé. Les conclusions de la réunion tripartite de l'OIT, en 2017, mettent en lumière la nécessité d'éviter la pénurie mondiale prévue de 18 millions de travailleurs/euses de la santé en 2030. Ces recommandations et conclusions exigent que nous améliorions les conditions de financement, d'emploi et de travail dans le secteur des services de santé.

L'ISP y a répondu à travers le lancement, en 2016, de la campagne en faveur du droit humain à la santé. Parce que l'universalité des soins de santé n'est pas un rêve. Parce que les richesses mondiales sont bien assez suffisantes pour y parvenir. Parce que ce qui manque, c'est la volonté politique. Et nous devons y œuvrer pour y remédier.

Quelques chiffres

- La mort de 2 millions d'enfants chaque année pourrait être évitée si le financement privé des soins de santé redevenait public.
- 150 millions de personnes doivent chaque année faire face à une catastrophe financière personnelle pour devoir faire face à des dépenses de santé.

- 75 % des nouveaux médicaments approuvés aux États-Unis entre 1993 et 2004 sont issus de la recherche financée par des fonds publics.
- L'Afrique perd chaque année au minimum 50 milliards de dollars à cause de l'évasion et la fraude fiscale.

Comparaison des dépenses publiques et privées en soins de santé en Belgique et aux USA

Financement public de la santé (en % du PIB) : USA = 8,29 / Belgique = 8,17.

Financement privé de la santé (en % du PIB) : USA = 9,10 / Belgique = 2,71.

Espérance de vie à la naissance : USA = 68,3 ans / Belgique = 81,1 ans.

Taux de mortalité infantile (%) : USA = 0,65 / Belgique = 0,41.

3. PANEL : « L'infrastructure à l'ère de l'austérité »

Le monde souffre d'un important retard en matière d'infrastructure. Dans le monde en développement, des infrastructures de base sont nécessaires afin de faciliter le développement économique et social - 1,8 milliard de personnes consomment actuellement de l'eau contaminée par des matières fécales, s'exposant au risque de choléra, de dysenterie, de typhoïde et de poliomyélite, et 17 % de la population mondiale n'a pas accès à l'électricité. Dans le monde développé, les infrastructures vieilles de plusieurs décennies se dégradent et nécessitent une rénovation urgente.

Bien que la question de l'accès universel figure désormais à l'ordre du jour des Nations unies, on nous dit que le financement privé, en cette période d'austérité, constitue la seule réponse. Confrontés aux éléments probants accumulés plusieurs décennies durant et aux vives réactions suscitées par nos campagnes auprès de l'opinion publique, les décideurs préfèrent néanmoins promouvoir la privatisation, à travers des modèles plus subtils. Le G20, l'OCDE et la Banque mondiale promeuvent la financiarisation de l'infrastructure selon un modèle de part-

nariats public-privé, qui implique d'utiliser les capitaux des fonds de pension et des fonds souverains, créant des cadres réglementaires favorables aux entreprises et garantissant les bénéfices aux entreprises à travers des fonds publics.

Or, les limites de ce modèle sont de plus en plus évidentes, même pour leurs plus fervents défenseurs. Par ailleurs, les éléments de preuve montrent que ces mesures s'accompagnent d'importants risques économiques et sociaux et menacent d'accroître les inégalités et la corruption, étant donné que les sociétés bénéficient d'aides d'État, augmentent leurs tarifs et réduisent les salaires de leurs employés. La nature à long terme de ces arrangements permet à la corruption et à l'incompétence politiques de prospérer, elle « verrouille » des contrats rigides, réduit notre capacité à lutter contre le changement climatique et impose aux générations futures un lourd fardeau financier, écologique et social.

Pourtant, les alternatives existent. L'imposition fiscale progressive peut permettre d'augmenter les revenus pour stopper les privatisations. Les stratégies visant à « internaliser » et à « remunicipaliser » ainsi que les partenariats public-public se déploient en nombre croissant autour du monde.

Quelques chiffres

- Chaque dollar investi dans l'infrastructure publique équivaut à un gain de 3 dollars pour la collectivité. Même le FMI admet à présent ceci : « La hausse des investissements dans l'infrastructure publique en augmente le rendement tant à court qu'à long terme, et particulièrement pendant les périodes de stagnation ou de récession économique ».
- 80 % des eaux usées ne sont pas assainies. Chaque année, il y a plus de gens qui meurent par l'utilisation d'eau infectée qu'à cause de toutes les formes de violences et de guerres.
- Une étude de l'OCDE démontre que les coûts de la « privatisation des

opérateurs d'électricité sont 23,1 % plus élevés que si leur propriété et gestion étaient totalement publiques ».

- Une étude française a révélé que le prix de l'eau distribuée par des fournisseurs privés était 16,6 % plus cher que si elle était publique.
- 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité.
- Les femmes consacrent 200 millions d'heures aux corvées d'eau, chaque jour, de par le monde. Ce travail extrêmement pénible engendre de graves problèmes de santé, tels que des fausses couches chroniques, et des lésions irréversibles de la nuque et de la tête, des hanches, du bassin, des pieds.
- 2,1 milliards de personnes n'ont pas accès à un service public fiable d'eau potable et d'assainissement.
- 3,5 millions de personnes, dont une majorité de femmes, meurent chaque année à cause d'intoxications au monoxyde de carbone, en conséquence d'installations d'aération et de distribution de gaz inexistantes.

4. PANEL : « Plus qu'un emploi : l'avenir du travail dans la Fonction publique »

Les personnes employées dans la Fonction publique ne sont pas motivées uniquement par l'argent - elles servent également leur communauté. Pour ce faire, elles doivent pouvoir jouir de droits en tant que travailleurs/euses, de conditions de travail décentes, et être impliquées dans la gestion des services qu'elles délivrent. Ce paradigme est en pleine évolution aux quatre coins de la planète.

Les développements économiques et technologiques - mais aussi politiques et idéologiques remettent en question la manière dont les services publics sont fournis. Bon nombre des services auparavant délivrés par des fonctionnaires du gouvernement sont à pré-

sent assurés par le secteur privé ou le secteur sans but lucratif. Dans certains pays, même les fonctions centrales du gouvernement - comme l'administration de la justice et de la sécurité - sont sous-traitées. Il en résulte de profonds changements en termes de conditions d'emploi, la désyndicalisation, la précarité de l'emploi et une évolution de la culture de prestation de ces services, s'écartant de la prestation de service à la communauté pour devenir une prestation axée sur le profit.

Dans le même temps, l'évolution technologique génère des possibilités permettant aux intérêts des puissants de remodeler l'économie et notre conception en la matière. Les robots, l'économie de partage, l'économie de plateformes ou l'économie des applications, la société en réseaux - tous ces paramètres modifient la relation entre le travail et le capital et mettent à l'épreuve des concepts bien établis tels qu'« employé » et « employeur », « salaire », « congé », « exploitation », « vie privée » et, plus important encore, le concept de « droits ».

Pour comprendre et faire face à ces nouvelles formes de travail et de services publics, nous ne devons pas oublier que la technologie est possédée contrôlée et promue par des acteurs affichant des intérêts particuliers. Et que ceux qui promeuvent les modèles privés de services publics agissent selon des motivations politiques, idéologiques et économiques.

Pour protéger les services publics et les droits des travailleurs/euses, il est essentiel de comprendre les tendances actuelles.

5. PANEL : « Localisation et travail décent du point de vue des Pouvoirs locaux »

Par l'intermédiaire de leur organisation, le Réseau mondial des Villes et Gouvernements locaux et régionaux (UCLG), les Pouvoirs locaux sont devenus des acteurs clés au niveau international et notamment dans le processus de prises de décision aux Nations unies, dans l'agenda 2030

pour les objectifs de développement, et pour chacun de ces objectifs.

Renforcer le rôle que jouent les Pouvoirs locaux, c'est contribuer aux objectifs de développement durable. L'objectif 8 (accès à des emplois décents) devrait s'imposer comme prioritaire au niveau mondial.

La mise en œuvre de ces objectifs mondiaux exige une gestion urbaine à multiples facettes, et davantage de moyens financiers.

Rappelons-nous les principaux éléments de l'objectif 8 : accès à des emplois décents

- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la **créativité et l'innovation** et stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur FORMEL, y compris par l'accès aux services financiers.
- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein-emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.6 D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.
- 8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.
- 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.
- 8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protec-



tion de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire

- L'objectif 9 est également concerné 9.3 : accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur **intégration aux chaînes de valeur et aux marchés.**

Les Pouvoirs locaux contribuent déjà de bien des façons aux objectifs 8 et 9

- **Les Pouvoirs locaux génèrent de la croissance et de l'emploi** à partir de la base par des stratégies de développement local qui s'appuient sur les ressources des territoires. Ils sont bien placés pour coordonner des programmes de développement qui rassemblent des travailleurs, des formateurs et des fournisseurs de services sociaux. Il s'agit généralement de mettre des employeurs qui cherchent des travailleurs en contact avec des groupes qui font face à des obstacles en matière d'emploi : des femmes, des jeunes, des autochtones, des minorités ethniques ou des handicapés.
- **Les Pouvoirs locaux soutiennent les entreprises locales pour multiplier les emplois décents.** Ils créent un environnement favorable aux entreprises. Tout d'abord un environnement sûr et stable, doté d'une bonne infrastructure -dont les TIC- de règlements clairs avec un minimum de contrôle bureaucratique. Les Pouvoirs locaux permettent la mise en place de centres de développement de l'entrepreneuriat local. Dans de nombreux pays, les Pou-

voirs locaux donnent l'opportunité aux jeunes entrepreneurs issus des communautés locales de créer des petites et moyennes entreprises. Ils conseillent et assistent les personnes qui veulent se lancer, grâce à des services d'évaluation des risques, d'études de marché, de business plans, d'accès aux capitaux et à des licences, le tout pris en charge par du personnel disponible et qualifié. Les pouvoirs locaux sont également actifs dans la création de chaînes de valeur. Une chaîne de valeur est l'ensemble des étapes dans la production et la commercialisation d'un produit, de la conception initiale à la distribution et autres services connexes en passant par la production elle-même avec ses différents processus de traitement. Les secteurs de production, y compris les entreprises, s'organisent plus en plus en chaînes de valeur, chaque maillon de la chaîne étant établi là où l'avantage est le plus grand. Certaines activités vont rester dans le giron des différents départements et lieux de production d'une seule multinationale alors que d'autres seront externalisées. Une chaîne de valeur complète peut se retrouver au niveau régional ou national. Les Pouvoirs locaux sont en mesure d'aider à l'analyse stratégique menée par des entreprises locales afin de déceler des occasions de s'insérer dans des chaînes de valeur et de contribuer ainsi à créer de la valeur pour leur communauté.

- **Les Pouvoirs locaux travaillent avec le secteur informel pour améliorer les conditions de travail et la protection sociale,** et pour l'encourager à passer dans le secteur formel là où c'est possible. Ils soutiennent les entreprises du secteur informel de plusieurs manières. L'une des plus efficaces est d'impliquer des représentants de ce secteur dans les processus de planification des objectifs de développement. Ils peuvent aussi fournir des services techniques, de la formation, et les aider dans des contacts avec d'autres entreprises en tant que fournisseurs en amont ou distributeurs en aval.

Ils offrent un soutien direct aux travailleurs du secteur informel par les services de soins de santé et l'enseignement ainsi qu'en entretenant les infrastructures – comme les routes, les marchés et autres espaces publics, l'approvisionnement en eau, son assainissement – différents éléments qui sont favorables au secteur informel. Ils renforcent les droits juridiques des producteurs dans l'économie informelle, notamment le droit à la terre et l'organisation autonome des travailleurs.

- **Les Pouvoirs locaux montrent l'exemple dans l'établissement d'une économie agricole soutenable.** Les Pouvoirs locaux occupent une position idéale pour déterminer des stratégies de développement économique local appropriées aux besoins de la population locale. Là où l'agriculture est industrielle et à grande échelle, les réactions adéquates seront peut-être de veiller à ce que les conditions de travail soient correctes et de soutenir des petites entreprises qui viendront ajouter de la valeur à la communauté. Les Pouvoirs locaux peuvent négocier des politiques d'attribution des marchés publics avec des producteurs locaux en faveur des petites entreprises de la communauté, en établissant des liens avec la grande entreprise, tant en amont qu'en aval. Les pouvoirs locaux de régions rurales interviennent par des investissements dans les infrastructures pour soutenir la production alimentaire locale. Des plans d'irrigation et d'autres formes de gestion de l'eau – barrages, digues, etc. – sont particulièrement bénéfiques pour améliorer la productivité de la petite production alimentaire locale. Les Pouvoirs locaux peuvent aussi obtenir l'appui de ministères au niveau national, fournir du personnel ou s'adresser à des institutions de micro-crédit.
- **Les Pouvoirs locaux sont les mieux placés pour mettre en œuvre des politiques sociales inclusives et**

soutenables. Les termes « économie sociale », « économie solidaire » et « économie du volontariat » renvoient à des entreprises qui utilisent des méthodes du monde des affaires pour traiter des besoins sociaux, économiques, culturels et sanitaires d'une communauté ou d'une région. Il s'agit souvent de services de crèches, de soins aux per-

sonnes âgées, recyclage des déchets, coopératives de logements, production culturelle, production alimentaire et distribution. Dans beaucoup de pays, les Pouvoirs locaux tiennent compte d'entreprises d'économie sociale dans leur processus de planification et les soutiennent par des aides financières, une assistance technique, des formations et un traite-

ment préférentiel lors de contrats de marché public. Une fois lancées, les entreprises elles-mêmes investissent leurs bénéfices en formations, améliorations de la qualité et extension de leurs services. L'économie sociale offre un potentiel énorme pour le développement économique local, notamment dans des situations qui exigent des solutions innovantes.

SECTEUR WALLON

Appel à candidatures

Suite au dépôt de la candidature de la camarade Sabine Libert, Secrétaire régionale Admi de l'Ouest au mandat de Secrétaire adjoint(e) de la FGTB wallonne, il est porté à votre connaissance qu'en cas d'élection de cette dernière, il y aura lieu d'élire un(e) secrétaire interrégional(e) CGSP-Admi de la Régionale de l'Ouest, qui regroupe les trois divisions régionales de Mons, du Centre, et du Hainaut occidental.

En vertu des articles 21 et 23 du Règlement d'ordre intérieur du secteur Admi, le Congrès wallon est l'Instance souveraine pour élire le(la) secrétaire permanent(e) interrégional(e) de l'Ouest.

Nous lançons donc un appel à candidatures pour ce mandat de délégué permanent.

L'article 32 stipule que les candidat(e)s doivent être nommé(e)s à titre définitif, doivent compter 5 ans d'affiliation et être présenté(e)s par leur Division régionale.

Les candidatures devront être transmises pour le 26 janvier 2018 au plus tard à

Olivier NYSSSEN, Secrétaire général du Secteur Admi, place Fontainas 9-11 à 1000 Bruxelles.

TRIBUNE

SOMMAIRE

Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités – Dans nos régionales
- 3 / Édito • De la Démocratie
- 4 / Pauvreté • Inégalités criantes, égalité en souffrance !
- 6 / Pensions • Pénibilité : un dossier... pénible
- 7 / ISP • 30^e Congrès de l'ISP
- 8 / IRB • À Bruxelles le dialogue social existe encore

Infos Admi

- 9 / Édito • Le dernier tour avant le sprint final
- Fédéral**
- 10 / La guerre des pensions : l'ultime espoir !
- Région wallonne**
- 11 / Statutarisation en Région wallonne
- International**
- 11 / Le Congrès de l'ISP
- Secteur wallon**
- 16 / Appel à candidatures

www.cgspwallonne.be

www.cgspadmi.be



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB - Éditeur responsable : Patrick Lebrun - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11